

Les solutions d'assurance pour vous et votre entreprise



LA PRÉSENTE DEMANDE VISE LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026 AU 1^{er} OCTOBRE 2027.

Nom de la personne faisant la demande :

Autres propriétaires de votre entreprise (le cas échéant) :

Adresse postale :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Veillez maintenir vos coordonnées à jour, afin que nous puissions vous transmettre des renseignements importants concernant votre assurance.

Notez : Cette couverture est réservée aux personnes domiciliées au Canada. Je confirme que je réponds à ce critère d'admissibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de la police sera fixée à la date de réception du paiement. ☐

Date de début de la couverture

Sous réserve de la réception du paiement. La couverture n'entre en vigueur qu'une fois le paiement reçu et traité.

À quelle date souhaitez-vous que votre couverture commence?

Votre couverture est actuellement configurée pour entrer en vigueur aujourd'hui ou dès réception du paiement. Si vous avez besoin d'une date de début différente, veuillez l'indiquer ici :

Vous avez déjà une couverture?

Indiquez la date d'expiration de votre police actuelle, afin d'éviter toute interruption de couverture :

La police a une date d'expiration commune fixée au 1^{er} octobre. Si vous souscrivez une couverture en cours d'année d'assurance, votre prime peut être calculée au prorata.

Informations sur l'adhésion

Pour être admissible à cette police d'assurance, vous devez être membre de l'Association canadienne de physiothérapie (ACP). Vous devez maintenir une adhésion continue et active à l'ACP pendant toute la durée de cette police d'assurance. Si vous n'êtes pas membre, la couverture sera nulle. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité. ☐

À propos de votre entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exercez-vous une activité de physiothérapeute pour laquelle vous avez besoin d'une assurance? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer le nom de votre entité principale / nom commercial (veuillez énumérer tous les noms commerciaux liés à l'entité) :

Nom de l'entité/de l'entreprise :

Adresse du lieu (si différente de celle indiquée ci-dessus) :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Si vous possédez ou exploitez plus d'une entreprise ou d'une société, une couverture supplémentaire peut être recommandée. Si vous avez déjà souscrit une assurance pour une ou plusieurs autres entreprises vous appartenant, vous pouvez répondre « Non » à la question ci-dessous.

Exploitez-vous une autre entreprise qui fournit des services professionnels ou qui a besoin d'une couverture en vertu de la présente police d'assurance? Si oui, veuillez fournir des détails et un représentant BMS communiquera avec vous pour vous aider. ☐ Oui ☐ Non

Votre entreprise compte-t-elle d'autres professionnels de la santé qui fournissent des services pour elle ou en son nom et/ou qui facturent sous son nom? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, il est recommandé de souscrire une police d'assurance responsabilité civile professionnelle pour la clinique. Remarque : La garantie de responsabilité civile professionnelle pour les cliniques ne peut pas être souscrite au moyen de cette demande. Si vous avez besoin de cette protection, nous vous ferons parvenir une demande distincte. Je comprends et je reconnais que l'assurance responsabilité civile professionnelle pour les cliniques n'est pas incluse dans cette demande. ☐

Si vous souhaitez souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle pour les cliniques, veuillez communiquer avec BMS pour obtenir le formulaire de demande approprié.

Informations sur le demandeur

Êtes-vous inscrit à l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec? ☐ Oui ☐ Non

Une police d'assurance responsabilité civile générale ou de responsabilité civile professionnelle a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par un assureur? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Vous ou votre entreprise avez-vous déclaré trois sinistres ou plus au titre de la responsabilité civile générale au cours des trois dernières années? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Une réclamation, un procès ou une plainte en matière de responsabilité professionnelle ou de responsabilité civile générale a-t-il déjà été déposé contre vous ou une telle réclamation est-elle en cours au Canada ou ailleurs dans le monde? Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Il est entendu et convenu que si de tels faits, circonstances ou situations existent, qu'ils aient été divulgués ou non, toute réclamation ou action subséquente qui en découlera sera exclue de la couverture de toute police émise. ☐

Assurances biens et criminalité

Remarque : il n'est pas possible de souscrire des assurances biens et criminalité au moyen de cette demande. Si vous avez besoin de cette protection, une demande distincte doit être faite. Je comprends et je reconnais que les assurances biens et criminalité ne sont pas incluses dans cette demande. ☐

Si vous souhaitez souscrire une assurance pour le contenu, veuillez communiquer avec BMS pour obtenir le formulaire approprié.

Assurance des frais juridiques réglementaires – UNIQUEMENT DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DU QUÉBEC

Les physiothérapeutes et les technologues en physiothérapie inscrits à l'OPPQ ont accès à un produit d'assurance spécialisé pour compléter leur assurance responsabilité civile auprès de l'OPPQ.

Le saviez-vous? La couverture pour vous défendre contre une plainte déposée auprès de l'OPPQ n'est pas incluse dans l'assurance responsabilité civile fournie par l'OPPQ.

Protégez-vous avec l'assurance des frais juridiques réglementaires, qui comprend jusqu'à 160 000 \$ par année pour les frais juridiques associés à la réponse à une plainte déposée contre vous auprès de l'OPPQ.

La couverture pour 2026-2027 comprend :

Défense juridique réglementaire	160 000 \$ par réclamation/agrégat
Prime annuelle	125 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance de protection juridique réglementaire? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous membre en règle de l'ACP? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de membre de l'ACP :

Assurance responsabilité professionnelle pour les technologues en physiothérapie – UNIQUEMENT DISPONIBLE POUR LES MEMBRES DU QUÉBEC

Les technologues en physiothérapie ont accès à une assurance responsabilité professionnelle spécialisée.

La couverture pour 2026-2027 comprend :

Responsabilité professionnelle	3 000 000 \$ par réclamation/5 000 000 \$ agrégat
Défense juridique réglementaire	100 000 \$ par réclamation/agrégat
Remboursement des frais de défense criminelle	150 000 \$ par réclamation/agrégat
Prime annuelle	255 \$

Souhaitez-vous souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle pour vos services de technologue en physiothérapie? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous membre en règle de l'ACP? ☐ Oui ☐ Non

Numéro de membre de l'ACP :

Assurance responsabilité civile générale

Couverture individuelle de la responsabilité civile générale

La responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client pourrait glisser et tomber sur un plancher mouillé ou vous pourriez causer accidentellement des dommages matériels lors d'une visite à domicile. Cette couverture est recommandée pour les travailleurs autonomes ne disposant pas de personnel supplémentaire.

Couverture de la responsabilité civile générale des entreprises

Cette option est recommandée pour ceux qui ont d'autres professionnels (employés ou entrepreneurs), étudiants, assistants ou bénévoles travaillant pour leur entreprise ou au nom de celle-ci. Elle protège votre entreprise en cas de réclamation au titre de la responsabilité civile générale liée à vos activités ou à vos locaux. Les entrepreneurs travaillant pour ou au nom de votre entreprise doivent souscrire à leur propre assurance responsabilité civile générale.

La couverture pour 2026-2027 comprend :

Agrégat général

Blessures corporelles et dommages matériels	Selon le montant de garantie sélectionné
Produits-opérations achevées	Selon le montant de garantie sélectionné
Préjudice personnel et préjudice publicitaire	Selon le montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	Selon le montant de garantie sélectionné
Paievements médicaux	50 000 \$ par personne
SPF 6 Automobile n'appartenant pas à l'assuré	Selon le montant de garantie sélectionné

Les avenants d'exclusion

- Abus
- Selon le libellé de la police

Franchises

Dommages matériels	500 \$
Responsabilité civile des locataires	500 \$
Abus	1 000 \$
Pollution	2 500 \$

Souhaitez-vous souscrire une couverture de responsabilité civile générale? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir la section ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Nombre de professionnels Veuillez également inclure les étudiants, les assistants ou les bénévoles	2 000 000 \$ par réclamation / 2 000 000 \$ agrégat	5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégat
Individuel	☐ 400 \$	☐ 550 \$
1 à 4	☐ 500 \$	☐ 750 \$
5 à 9	☐ 700 \$	☐ 900 \$
10 à 14	☐ 900 \$	☐ 1 050 \$
15 à 19	☐ 1 100 \$	☐ 1 200 \$
20 et plus	☐ Référence	☐ Référence

Assuré(s) supplémentaire(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale. L'ajout d'un assuré supplémentaire offre une couverture d'assurance responsabilité civile limitée à l'assuré supplémentaire tiers, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités / de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré supplémentaire est tenu de souscrire sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chaque contrat, veuillez indiquer le nom et l'adresse.

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus et je confirme avoir fourni le nom et l'adresse exacts de l'assuré additionnel. ☐

Responsabilité du fait d'autrui

Veuillez noter que la police d'assurance responsabilité civile générale ne couvre pas automatiquement la responsabilité du fait d'autrui. Je comprends et je confirme ce point. ☐

En tant que propriétaire d'entreprise, vous pourriez être tenu responsable des actes illicites commis par un employé, tels que des dommages corporels résultant d'un abus ou liés à un abus. Si vous souhaitez ajouter une couverture de responsabilité limitée en cas d'abus (responsabilité du fait d'autrui) pour faire face à une telle situation, veuillez contacter BMS lors de la finalisation de votre renouvellement afin d'obtenir une demande.

Assurance responsabilité professionnelle pour les thérapeutes en réadaptation animale

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle dans l'exercice de vos fonctions en tant que thérapeute en réadaptation animale. Votre couverture garantit le paiement des dommages-intérêts compensatoires et des frais juridiques liés à une réclamation.

Points saillants de la couverture responsabilité civile professionnelle 2026-2027 :

Limite par sinistre / limite globale	1 000 000 \$ / 2 000 000 \$
Frais juridiques réglementaires	25 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	25 000 \$
Perte de revenus	150 \$ par jour
Franchise	Néant

Prime : 605 \$

Souhaitez-vous souscrire à une assurance responsabilité civile professionnelle pour vos services de thérapeute en réadaptation animale? ☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous.

Traitez-vous des chevaux de course ou de performance d'une valeur supérieure à 100 000 \$? ☐ Oui ☐ Non

Effectuez-vous des traitements d'acupuncture ou de manipulation en tant que thérapeute en réadaptation animale?

☐ Non

☐ Oui (moins de 25 % de l'ensemble des services) – **110 \$**

☐ Oui (plus de 25 % de l'ensemble des services) – **Référence requise**

Assurance responsabilité professionnelle pour les autres services professionnels

La police de responsabilité professionnelle gérée par l'ACP est destinée aux membres qui fournissent des services dans le cadre de l'exercice d'un physiothérapeute et comprend la prestation des services habituels de l'exercice d'un physiothérapeute.

La police responsabilité professionnelle de l'ACP comprend également les frais juridiques liés à la réglementation en vue de se défendre contre les poursuites engagées par un organisme de réglementation de la physiothérapie provincial ou territorial.

Prenez note que les réclamations résultant de la prestation d'autres services professionnels, notamment les procédures menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente l'exercice de la physiothérapie, ne sont pas couvertes par cette assurance. Veuillez confirmer que vous comprenez les conditions de la couverture énoncées ci-dessus. ☐

Points forts de la couverture pour la période 2026-2027 :

Responsabilité professionnelle	5 000 000 \$ par réclamation / 5 000 000 \$ agrégat
Frais juridiques réglementaires	160 000 \$
Remboursement des frais de défense criminelle	210 000 \$

Avez-vous besoin d'une couverture pour des services professionnels supplémentaires et/ou souhaitez-vous une couverture pour vous défendre contre des procédures menées par une organisation professionnelle autre que celle qui réglemente l'exercice de la physiothérapie? Si oui, veuillez remplir la section ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Déterminez-vous actuellement une assurance responsabilité professionnelle souscrite par l'intermédiaire de l'Association canadienne de physiothérapie? Si oui, veuillez sélectionner les services professionnels à assurer : ☐ Oui ☐ Non

Disciplines/services professionnels	Prime (si cela représente moins de 50 % des activités)	Prime (si cela représente plus de 50 % des activités)
Thérapeute du sport	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Thérapeute Bowen	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Professeur de danse	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Ergonome	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Thérapeute en relâchement du fascia	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Méthode Feldenkrais	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Cours de conditionnement physique/instructeur en conditionnement physique de groupe	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Coach en santé	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Hypnothérapie	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Kinésiologue	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Massothérapeute	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Ergothérapeute	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Ostéopathie manuelle (à l'exclusion des manipulations vertébrales)	☐ 99 \$ - moins de 25 % de l'ensemble des services	
	☐ Référence - plus de 25 % de l'ensemble des services	
Orthésiste	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Podo-orthésiste	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Entraîneur personnel	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Instructeur de pilates	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Prolothérapie	☐ 183 \$	☐ Référence
Thérapie de rebond	☐ 99 \$	☐ 195 \$

Massothérapeute autorisé	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Certification en exercices de relâchement de la tension (ERT)	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Instructeur de yoga	☐ 99 \$	☐ 195 \$
Instructeur d'exercices Gyrotonic	☐ 122 \$	☐ Référence
Docteur en médecine chinoise	☐ 212 \$	☐ Référence
Injection de point gâchette	☐ 183 \$	☐ Référence
Autre (veuillez fournir des détails) :	☐	☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée. Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Gestion des violations de données

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	100 000 \$

Limite de la responsabilité globale

1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Interruption d'activité résultant d'une violation de la sécurité	100 000 \$
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$
Coûts de récupération des données	100 000 \$

Responsabilité

Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$

Criminalité informatique

Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude liée au transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$

Récompense en cas d'acte criminel

50 000 \$

Réparation de matériel informatique

Inclus

Franchises

Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens indépendants / Entreprise (vous seulement)	☐ 121 \$
Entreprise - De 0 \$ à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprise - De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprise - De 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprise - De 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprise - De 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprise - De 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprise - De 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprise - De 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprise - De 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprise - De 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprise - Plus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

LA SATISFACTION DE TOUTES LES CONDITIONS ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS CONSTITUE UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À LA COUVERTURE OFFERTE PAR LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UNE DES CONDITIONS CI-DESSOUS N'EST PAS REMPLIE, AUCUNE COUVERTURE NE SERA ACCORDÉE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS LIÉS AUX RÉCLAMATIONS, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES DE RÉPONSE AUX VIOLATIONS DE LA CONFIDENTIALITÉ, LES AMENDES ET FRAIS LIÉS AU PCI, LES PERTES DUES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES ET LES PERTES DUES À UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que la déclaration ci-dessus est véridique et exacte. ☐

***Garantie supplémentaire disponible - Instructions frauduleuses / Fraude liée au transfert de fonds**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

L'assurance contre la fraude prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

Par « **fraude par transfert de fonds** », on entend la perte d'argent ou de titres contenus dans un compte de transfert auprès d'une institution financière, résultant d'instructions frauduleuses transmises à ladite institution par un tiers lui ordonnant de transférer, de payer ou de livrer de l'argent ou des titres à partir d'un compte tenu par vous ou votre entreprise assurée auprès de cette institution, à votre insu ou sans votre consentement.

Limite de 25 000 \$ pour 230 \$/an

Limite de 100 000 \$ à partir de 335 \$/an

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses? Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément. ☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi

Votre entreprise emploie-t-elle du personnel administratif ou professionnel, ou fait-elle appel à des entrepreneurs indépendants, des bénévoles ou des étudiants?

Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire une assurance responsabilité civile des pratiques d'emploi. Cette assurance aide à protéger votre entreprise contre les coûts des réclamations alléguant des pratiques de travail inappropriées impliquant des employés, des entrepreneurs, des bénévoles, des étudiants ou d'autres personnes travaillant au sein de votre organisation.

Désormais améliorée : Outre les réclamations liées à l'emploi, la couverture s'étend désormais à certaines réclamations pour harcèlement et discrimination formulées à l'encontre de votre entreprise par des clients, des patients, des fournisseurs ou d'autres personnes.

Important : La couverture doit être souscrite par une seule personne au nom de l'entité commerciale et de tous les propriétaires et employés.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi? Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Jusqu'à 25 employés :	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	1 000 \$	☐ 285 \$
Option 2	250 000 \$	1 000 \$	☐ 388 \$
Option 3	500 000 \$	1 000 \$	☐ 409 \$
Option 4	1 000 000 \$	1 000 \$	☐ 529 \$
Pour un effectif de 26 à 50 employés :	Limite	Franchise	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	2 500 \$	☐ 415 \$
Option 2	250 000 \$	2 500 \$	☐ 590 \$
Option 3	500 000 \$	2 500 \$	☐ 640 \$
Option 4	1 000 000 \$	2 500 \$	☐ 865 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une demande d'assurance similaire a-t-elle déjà été refusée, annulée ou non renouvelée par l'assureur? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de circonstances liées à l'emploi susceptibles d'entraîner une réclamation ou une plainte à l'encontre de votre organisation ou de l'un de ses représentants? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants

Votre entreprise dispose-t-elle d'un conseil d'administration, d'une équipe de direction ou d'autres personnes qui prennent des décisions stratégiques au nom de l'organisation? Si oui, votre équipe de direction peut être exposée à une responsabilité personnelle liée à ses décisions de gestion. ☐ Oui ☐ Non

L'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants est recommandée pour toute organisation dans laquelle des personnes détiennent un pouvoir décisionnel. Elle protège à la fois l'organisation et ses dirigeants personnellement contre les conséquences financières des réclamations alléguant une mauvaise gestion financière, un manquement à l'obligation fiduciaire, des violations de conformité, etc.

Souhaitez-vous que BMS vous contacte pour obtenir un devis d'assurance responsabilité civile administrateurs et dirigeants? Si oui, une demande supplémentaire doit être complétée et vous sera envoyée séparément. ☐ Oui ☐ Non

Veillez sélectionner : ☐ Entreprise à but lucratif ☐ Entreprise à but non lucratif

Forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Soutien en cas de vol d'identité

Nos experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité..

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigeront une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel : 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique? ☐ Oui ☐ Non

Solutions d'assurance des frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile ;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue) ;
 - Défense en cas de révocation ou de suspension de votre permis de conduire ;
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile ;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels ;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave ;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Limite par réclamation / Limite agrégée	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 109 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 132 \$

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? ☐ Oui ☐ Non

Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? ☐ Oui ☐ Non

Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? ☐ Oui ☐ Non

Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Une assurance couvrant les frais juridiques liés au règlement d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail ;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale ;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile ;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités (un délai de carence de 90 jours s'applique à compter du début de la première police détenue) ;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale ;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise ;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise ;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises? Si oui, veuillez sélectionner une option et remplir les champs ci-dessous. ☐ Oui ☐ Non

Chiffre d'affaires estimé au cours des 12 prochains mois	Prime
De 0 \$ à 150 000 \$	☐ 168 \$
De 150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 266 \$
De 250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 433 \$
De 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 554 \$
De 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 977 \$
De 2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 388 \$
De 3 000 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 1 942 \$
De 4 000 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 496 \$
5 000 001 \$ et plus	☐ Référence requise

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie? ☐ Oui ☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)? ☐ Oui ☐ Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

- Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire? ☐ Oui ☐ Non
- Été impliqué dans un litige contractuel? ☐ Oui ☐ Non
- Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

- Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes? Si oui, veuillez fournir des détails. ☐ Oui ☐ Non

Assurance pour les frais juridiques liés aux audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont accès à la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur régime d'assurance maladie complémentaire? Dans l'affirmative, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les audits d'assurance.

Même le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enquête, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'à 25 000 \$ par réclamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques liés à une enquête, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Coût annuel : 45 \$

- Souhaitez-vous acheter les frais juridiques pour les audits d'assurance? ☐ Oui ☐ Non

Assurance médicale d'urgence en voyage

- Souhaitez-vous obtenir un devis pour une assurance voyage médicale d'urgence? ☐ Oui ☐ Non

Déclaration et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, refusé ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande divulgue les risques connus à la date de la présente demande. Je déclare que les déclarations faites ici sont vraies et exactes à tous les égards, et je demande, par la présente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la véracité des dites déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou la société à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est émise.

La prime d'assurance est entièrement conservée et non remboursable, conformément à la législation.

Je comprends que l'assurance responsabilité professionnelle individuelle des physiothérapeutes est administrée par l'ACP et qu'elle peut être souscrite ou renouvelée en contactant l'ACP, et non par l'intermédiaire de la présente demande. ☐

Signé par :

Poste :

Date :

Informations relatives au paiement

Les taxes applicables seront ajoutées au besoin. Des frais de service de 30 \$ s'appliquent, sauf si vous souscrivez UNIQUEMENT l'assurance frais juridiques réglementaires pour les membres de l'OPPQ ou l'assurance responsabilité civile professionnelle pour les technologues en physiothérapie.

Divulgaration des produits (tous les produits disponibles sont énumérés ci-dessous, quelle que soit la sélection)

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Responsabilité professionnelle	Par demande	25%	Néant
Frais juridiques réglementaires du Québec et responsabilité civile professionnelle pour les technologues en physiothérapie	Par demande	25%	Néant
Responsabilité civile générale	Par demande	30%	Néant
Responsabilité civile professionnelle pour d'autres services professionnels	Par demande	25%	Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%	Néant
Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%	Néant
Frais juridiques des particuliers	Par demande	20%	Néant
Frais juridiques des entreprises	Par demande	20%	Néant
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%	15 \$

Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des courtiers, [veuillez cliquer ici](#).

Comment finaliser votre achat :

Votre demande sera examinée par un courtier. Une fois approuvée, vous recevrez un courriel de BMS Canada Services de Risque (noreply@moneris.com) contenant votre devis d'assurance et un lien pour le paiement sécurisé. Veuillez noter que la couverture n'entre en vigueur qu'une fois le paiement reçu.